Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_161-DE

Faverges Seythenex

Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-X-161
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Anne-Marie BERNARD, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Pablo CALLEJO, Nadège RAT, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Gaëlle BENIERE, Quentin DUNAND, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Gilles ANDREVON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Nathalie SURY
Arnaud GARNIER a donné procuration à Cécile MORAT
Coralie LUCAS a donné procuration à Guillaume GASSIE
Elke PIJCK a donné procuration à Quentin DUNAND
Camille LARROUY a donné procuration à Pascal BOULAY
Jean-Louis MERLE a donné procuration à Florence BOTTALA-GAMBETTA
Charlyne BINET a donné procuration à Yves CREPEL
Stéphane GAILLARD a donné procuration à Philippe STRAPPAZZON

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
-9 NOV. 2026
De la publication le
-9 NOV. 2026

Canalisation d'adduction d'eau potable du Plan du Tour - Sollicitation du Fonds "eau et assainissement" du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Rapporteur : Monsieur Pascal BOULAY, Adjoint au Maire

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré un Fonds Eau et Assainissement afin d'accompagner financièrement les Communes et leurs groupements dans la réalisation de leurs investissements en matière de travaux d'eau et d'assainissement collectif.

Pour ce faire, les Communes doivent assurer la maitrise d'ouvrage directe des travaux et justifier d'un prix de l'eau supérieur à 1,50 € HT de redevance sur une base annuelle de consommation de 120 m^3, intégrant la location du compteur et l'abonnement. Le prix de l'eau au 1er janvier 2026 à Faverges-Seythenex s'élève à 2,30 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_161-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES DE L'OPERATION			
Nature	**Article**	**Montant HT**	**Montant TTC**
Remplacement de l'adduction d'eau potable du Plan du Tour			
- Etudes et Maîtrise d'Œuvre		32 400 €	38 880 €
- Autres frais		1 200 €	1 440 €
- Travaux + divers et imprévus de Travaux		584 900 €	701 880 €
TOTAL DES DEPENSES		**618 500 €**	**742 200 €**

RECETTES DE L'OPERATION							
Financeurs	**Programme**	**Taux sur la base subventionnable**	**Base subventionnable retenue HT**	**Montant**	**Etat d'avancement**	**Montant octroyé**	**Taux sur le montant total de l'opération**
Conseil Départemental Haute-Savoie	Fonds Eau et assainissement	30	584 900 €	175 470 €	*Sollicité le 15 octobre 2026*	*En attente de réponse*	-
Total des recettes				175 470 €	-	0 €	**23,64**
Autofinancement (minimum 20 %)				566 730 €	-	-	**76,36**
EQUILIBRE DEPENSES RECETTES				**742 200 €**	-		**100,00**

La Commune de Faverges-Seythenex souhaite solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute- Savoie pour la réfection complète de la canalisation d'adduction d'eau potable du Plan du Tour.

Ces travaux vont permettre de :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable du centre-bourg de Seythenex,
- Améliorer la fiabilité et la sécurité de l'acheminement de l'eau,
- Préserver la ressource en eau en limitant les prélèvements aux besoins réels,
- Moderniser le patrimoine communal,
- Optimiser les travaux, en profitant de la création de la Route Forestière des Solliets, dont une partie est commune au tracé de la canalisation du Plan du Tour ;

Le montant des travaux est évalué à **584 900 € HT.** La demande de subvention sollicitée est de 30 % du montant soit **175 470 €**.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_161-DE

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour un montant estimé à **175 470 €** au titre du Fonds Eau et Assainissement pour le remplacement de la canalisation du Plan du Tour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SURY

Le Maire,
Yves CREPEL

Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX 74210 (Hte Savoie)

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :
- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.